

1ère Session, 6e Parlement, 21 Victoria, 1858.

BILL.

Acte pour autoriser la communauté des sœurs de la charité de l'hôpital-général de Montréal, dites sœurs grises, à vendre, ou aliéner leurs fiefs et seigneuries et autres biens y mentionnés.

BILL PRIVÉ.

Reçu et lu pour la première fois, vendredi 16 avril 1858.

Seconde lecture, mercredi 21 avril 1858.

M. DORION.

TORONTO :